



Décès dans les territoires palestiniens occupés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

05.04.2022

Documents à soumettre

- acte de décès original, Shehadet Wafat, en anglais émis par le ministère de l'Intérieur
- Documents d'identité suisses de la personne décédée (passeport et carte d'identité). Les documents une fois annulés par la représentation Suisse pourront être rendus à la famille à leur demande.
- Informations de contact pour joindre un membre de la famille

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Adresse pour l'obtention du certificat de décès :

Ministère palestinien de l'Intérieur
Al-Masyoun, Opposite Prime Minister Office, Ramallah
Tel. 00972 2 294 6540
Email: info@moi.pna.ps
Link : www.moi.pna.ps

Traduction

Les documents en arabe doivent être traduits dans une langue officielle de la Suisse ou en anglais par un traducteur autorisé.

Légalisation

L'acte de décès doit être légalisé par le Ministère palestinien des Affaires Etrangères et des Expatriés :

Ministry of Foreign Affairs and Expatriates:
Address: Al-Ayyam St., Al Masyoun, (behind Ramallah Cultural Palace), Ramallah
Tel: 00972 2 294 3140
e-mail (consular affairs department) : shmallouh@mfae.gov.ps
link: www.mofa.pna.ps

Remarques d'ordre général :

Dans certains cas, il est difficile d'obtenir la légalisation par le service consulaire du Ministère des Affaires étrangères à Ramallah pour des documents délivrés dans la bande de Gaza : ces cas sont examinés individuellement par la représentation compétente.

L'inscription du décès dans le registre de l'état civil est gratuite pour un citoyen Suisse.

Bureau de représentation Suisse à Ramallah
Al-Wataniah Bldg, 5th Floor
P.O. Box 4408
Al-Bireh - Ramallah
Phone: 02 240 83 60, Fax: 02 240 83 62
ramallah@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch/ramallah